



Hôtel de Ville, Mairie de quartier de Gassicourt,
Mairie de Quartier du Val Fourré

NEWS

PROCHAINES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES - 30 JUIN & 7 JUILLET 2024

Inscription sur les listes électorales / Vote par procuration / Transport

Retrouvez toutes les informations pour pouvoir voter !

Publié le 10 juin 2024

Le Chef de l'Etat a annoncé dimanche 9 juin la dissolution de l'Assemblée nationale : de nouvelles élections législatives ont lieu le 30 juin et le 7 juillet 2024.

Les députés sont élus au suffrage universel direct au scrutin majoritaire à deux tours et par circonscription. C'est-à-dire que pour être élu au premier tour, un candidat doit obtenir : plus de 50% des suffrages exprimés ; et un nombre de voix au moins égal à 25% du nombre des électeurs inscrits.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024

Maj 24/06/2024 (site

[Service Public.fr \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396)

VOUS N'ÊTES PAS INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Il n'est plus possible de s'inscrire pour voter lors des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 (ou des 29 juin et 6 juillet), sauf si vous êtes dans une situation particulière (récent déménagement ...) ou êtes dans au moins un des cas suivants :

- > Français de 18 ans non recensé
- > Récent déménagement
- > Droit de vote récemment recouvré
- > Acquisition récente de la nationalité française.

Dans ce cas, vous devez utiliser le

[formulaire cerfa](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>)

avant une date limite, qui dépend de votre lieu d'inscription (

[liste d'une mairie](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F37844) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F37844>)

ou

[liste consulaire](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F37845) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F37845>)

). Vous pourrez alors voter pour les **élections législatives 2024**.

[ACCÉDER À LA DÉMARCHE EN LIGNE EN CLIQUANT > ICI < \(HTTPS://WWW.AUTHENTIFICATION.SERVICE-PUBLIC.FR/AUTH/REALMS/SERVICE-PUBLIC/PROTOCOL/OPENID-CONNECT/AUTH?CLIENT_ID=DILE&SCOPE=OPENID&RESPONSE_TYPE=CODE&CODE_CHALLENGE=GHJFSNDAMO1JKDT_ZPS6KSRPIM3N_LXFNL5P6VGL1IE&CODE_CHALLENGE_METHOD=S256&RESPONSE_MODE=FRAGMENT&REDIRECT_URI=HTTPS%3A%2F%2FWWW.INSCRIPTIONELECTORALE.SERVICE-PUBLIC.FR%2FLOGIN&NONCE=TEST&STATE=LW%3D%3D\)](https://www.authentication.service-public.fr/auth/realms/service-public/protocol/openid-connect/auth?client_id=dile&scope=openid&response_type=code&code_challenge=GHJFSNDAMO1JKDT_ZPS6KSRPIM3N_LXFNL5P6VGL1IE&code_challenge_method=S256&response_mode=fragment&redirect_uri=https%3A%2F%2Fwww.inscriptionelectorale.service-public.fr%2Flogin&nonce=test&state=LW%3D%3D)



Pour être électeur et pouvoir participer aux votes lors d'élections, il faut :

- avoir au moins 18 ans la veille du jour du scrutin
- avoir la nationalité française
- ne pas avoir été déchu de ses droits civils et politiques

VOTE PAR PROCURATION

Procurations de vote : ce qui a changé depuis **janvier 2022** | Tous les renseignements en suivant

[ce lien](https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actu-du-ministere/procurations-de-vote-ce-qui-change-a-compter-de-janvier-2022) (<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actu-du-ministere/procurations-de-vote-ce-qui-change-a-compter-de-janvier-2022>)

Pour faire enregistrer une procuration, vous avez **deux possibilités** :

<https://www.manteslajolie.fr/information/fil-infos/prochaines-elections-legislatives-juin-et-juillet-2024-4835?>

- soit vous effectuez la **demande en ligne** en suivant ce lien :

<https://www.maprocuration.gouv.fr/> (<https://www.maprocuration.gouv.fr/>)

- soit **le mandant doit se présenter en personne**, auprès du **Commissariat de Police** ou du **Tribunal d'Instance** :

➤ **Commissariat de police**

43, rue Pierre-Sémard / Mantes-la-Jolie

Tél : 01 30 94 82 10

Ouvert de 8h à 12h et de 14h à 18h30

➤ **Tribunal de proximité (anciennement Tribunal d'instance)**

20, avenue de la République / Mantes-la-Jolie

Tél : 01 30 98 14 00

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h45 à 16h45

Si vous souhaitez être transporté(e) vers votre bureau de vote, merci de contacter le service Élections au 01 34 78 80 96 ou 01 34 78 80 82.

DEVENEZ ASSESSEURS POUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS

La Ville de Mantes-la-Jolie lance un

[appel à candidature](#)

, auprès des électeurs inscrits sur ses listes électorales, pour devenir assesseur bénévole.

Les missions ?

- Contrôler et faire signer la liste d'émargement
- Apposer sur la carte électorale le timbre portant la date du scrutin
- Suppléer ou assister le président pour le contrôle d'identité des électeurs et tenir l'urne

Inscrivez-vous dès maintenant par mail à

serviceelections@manteslajolie.fr

Plus d'infos en

[cliquant > ICI <](#)



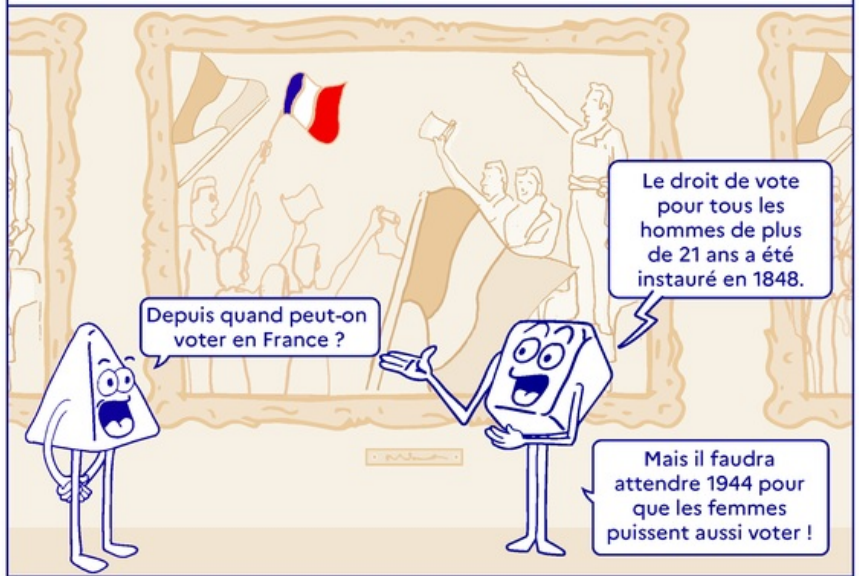


GOVERNEMENT

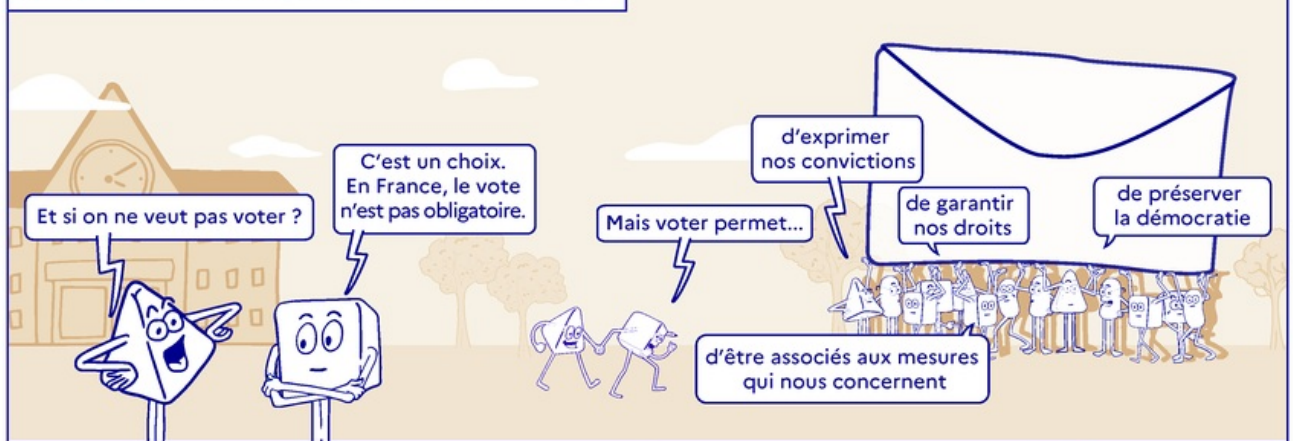
Liberté
Égalité
Fraternité



Premièrement, le droit de vote est le résultat de grandes luttes sociales.



Deuxièmement, voter, c'est participer à la vie démocratique.



Troisièmement, le vote permet de s'exprimer par l'intermédiaire de représentants élus.



Voter permet de participer au choix des règles de vie de la société française, donc il est important de faire valoir ce droit !

Pour résumer



Pour plus d'informations : elections.interieur.gouv.fr